

DEPARTEMENT

de
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE DIEPPE

CCAS d'EU

Envoyé en préfecture le 14/06/2024
Reçu en préfecture le 14/06/2024
Publié le 12.06.24
ID : 076-267601086-20240612-DEL2419-CC

CCAS DE LA VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 Juin 2024

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
13	11	13

Date de convocation
05 juin 2024

Objet de la délibération

CONVENTION EDF-CCAS
Délibération portant approbation
sur un conventionnement entre
EDF et le CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin, à Eu, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville d'EU s'est réuni à la salle Bignon, sous la Présidence de Monsieur Michel BARBIER, Président, en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Président, dans le délai voulu par la loi.

MME TURPIN Peggy, Directrice CCAS, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : M. BARBIER Michel, MME BELLEVILLE Séverine, MME BRIFFARD Claudine, M. DANJEAN Laurent, MME DUNEUFGERMAIN Thérèse, MME FIRION Isabelle, MME MALLET Elisabeth, M. MONTERROSO Jean, MME THOUVENEL Rolande, MME VANDENBERGHE Isabelle, M. VASSELIN Julien.

Absents : MME PARIS Christine, MME PLANCHON Agnès.

En exercice : 13

Présents : 11 Pouvoirs : 2 Absents : 2

Nombre de voix :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Président informe le conseil d'administration qu'une demande de conventionnement a été formulée par EDF afin d'aider les administrés eudois en difficulté de paiement mais également pour aider la population et les associations dans le cadre de la prévention pour l'utilisation des énergies.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : d'autoriser monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre EDF et le CCAS.

Fait et délibéré à EU
En séance du 12 juin 2024

Pour Extrait Conforme,
Le Président du CCAS de la Ville d'EU,

Michel BARBIER

